

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents (14) : LAUNAY Magali, maire, LOCHU Dominique, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, adjoints, BOSCHAT Gérard, FORÊT Emmanuel, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h20), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, HAVARD Jessica, LECOMTE Julien, NÉEL Romain, GRANGER Nicolas

Absent excusé : THÉRIAU Mickaël

Secrétaire de séance : LESAVOUREY Cyril

Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter un point supplémentaire (point n°18) à savoir la délégation du Maire en matière de droit de préemption urbain. Aucune objection

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juillet 2020

Concernant le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juillet 2020, aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Modification du lieu de réunion du conseil municipal

Les dispositifs dérogatoires relatifs à la gouvernance des collectivités locales ont pris fin le 30 août 2020. Le conseil municipal doit donc à ce jour se réunir, comme habituellement, en mairie.

Cependant, il est possible de délibérer afin de changer le lieu de réunion au vu du contexte sanitaire actuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'établir le lieu de réunion à la salle des fêtes, dès la prochaine réunion, et ce pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Délibération n°2020-32

3° - Présentation du rapport assainissement

Madame le Maire présente le résumé du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019 établi par l'agence technique départementale de l'eau.

- Nombre d'abonnés stable = 110 abonnés
- Diminution du nombre de m³ facturés = -6.1 % soit 7190m³ en 2019 – 7657 m³ en 2018

- Une campagne d'observation d'écoulement d'eau claire en zone agglomérée va être prévue.
- Des mesures sont prévues aux lagunes.
- Des travaux de renouvellement électromécanique (clôture et lame siphonide) non réalisés à ce jour. Une discussion avec la SAUR va être engagée afin que les travaux soient faits.

Le rapport n'appelle aucune observation et est approuvé.

Délibération n°2020-33

4° - Création des commissions communales

Arrivée de Solenne FOUASSIER.

Au niveau communal, il est proposé la mise en place de 5 commissions réunissant 3 membres, en plus du Maire et des adjoints, membres d'office et d'une commission « finances » comprenant 2 membres :

Commissions			
Travaux	Mickaël THEURIAU	Julien LECOMTE	Anita GUYARD
Solidarité	Jessica HAVARD	Emmanuel FORET	Romain NEEL
Jeunesse	Jessica HAVARD	Nicolas GRANGER	Solenne FOUASSIER
Communication	Solenne FOUASSIER	Jacky GRINENWALD	Gaëtan GOUSSIN
Cadre de vie	Anita GUYARD	Romain NEEL	Emmanuel FORET
Finances	Jacky GRINENWALD	Gaëtan GOUSSIN	

Délibération n°2020-34

Madame le Maire informe qu'elle souhaite également qu'une équipe de bénévoles, au niveau des habitants, soit mise en place afin d'aider si besoin et selon les envies dans divers projets.

5° - Constitution des commissions communautaires

Au niveau de la CCBM, il existe 6 commissions. Pour chacune, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Commissions	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Economie – Emploi – Santé	Nicolas GRANGER	Julien LECOMTE
Développement durable	Solenne FOUASSIER	Mickaël THEURIAU
Tourisme	Gaëtan GOUSSIN	Anita GUYARD
Culture	Jacky GRINENWALD	Jessica HAVARD
Solidarité – Jeunesse	Nicolas GRANGER	Romain NEEL
Environnement	Romain NEEL	Dominique LOCHU

Délibération n°2020-35

6° - Nomination d'un délégué à la sécurité routière

La Préfecture, direction départementale des territoires, demande à chaque commune de nommer un élu « référent sécurité routière » qui sera le relais privilégié pour la diffusion des informations relatives à la sécurité routière.

M. Raphaël LECARPENTIER est nommé délégué à la sécurité routière.

Intervention de M. Nicolas GRANGER qui souligne la vitesse excessive des véhicules dans le bourg. Il demande s'il est possible de faire intervenir les gendarmes.

Madame le Maire lui indique que ce problème de sécurisation du bourg va être étudié rapidement.

Délibération n°2020-36

7° - Convention d'adhésion au LIBRICIEL IPARAPHEUR

Il est proposé au conseil de signer une convention avec le CDG 53 afin d'adhérer au parapheur électronique au niveau comptabilité. Ce système permet au Maire de signer les bordereaux de paiements et de recettes informatiquement, évitant ainsi l'impression de papier, les envois à la trésorerie. M. RICHOU, le trésorier, souhaite que toutes les communes adhérant à ce parapheur avant la fin de l'année.

Le prix de cette adhésion est de 27.40 € TTC (calculée en fonction du nombre d'habitants). Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette adhésion et autorise le Maire à signer la convention.

Délibération n°2020-37

8° - Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs d'ENEDIS

ENEDIS est tenu de s'acquitter auprès des communes d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. Le montant de cette redevance est calculé au vu de la population et d'un coefficient fixé par décret.

Le montant pour 2020 est de 212 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à procéder au recouvrement de cette redevance.

Délibération n°2020-38

9° - Aide destruction de nids de frelons – Année 2020

Une délibération a été prise en 2019 afin d'octroyer une aide de 50 % du montant TTC de la facture, dans la limite de 100 € TTC du montant de la facture pour la destruction de nids de frelons sur la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de renouveler cette aide pour 2020, qu'il s'agisse de frelons européens ou asiatiques, dans les mêmes conditions qu'en 2019.

Délibération n°2020-39

10° - Avenant au contrat de travail de Karine DUVAL

Mme Karine DUVAL a en charge la gestion de la garderie périscolaire et de la cantine.

Il est proposé d'établir un avenant à son contrat compte tenu de l'augmentation du nombre d'heures effectuées (suite au départ de Lucie HOULBERT) et afin d'actualiser la rémunération en fonction.

Actuellement Karine fait 13.78/35^{ème} (seule la cantine est comptée sur ce contrat). Elle a dorénavant également en charge la garderie et devrait donc être passée à 20/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant à ce contrat.

Délibération n°2020-40

11° - Aide sociale – Bon alimentaire

Certaines personnes, en difficulté financière provisoire, peuvent se présenter en mairie afin d'avoir un bon alimentaire pour acheter des denrées et produits de 1^{ère} nécessité. Ces personnes doivent au préalable rencontrer une assistante sociale qui contactera ensuite la mairie en ce sens.

La commune ne disposant plus de CCAS, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Madame le Maire à gérer directement ces dossiers, en lien avec l'assistante sociale et à verser une aide exceptionnelle aux personnes concernées.

Délibération n°2020-41

12° - Avenant à la promesse de vente avec la SAFER concernant la vente de terrains situés sur Couesmes Vaucé

Madame le Maire rappelle brièvement la situation quant à ce dossier et explique la nécessité de nouveaux bornages préalablement à la vente des terrains.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier afin de pouvoir procéder à la vente des terrains.

Délibération n°2020-42

13° - Construction de pavillons – Lotissement de Bellevue

Une convention a été signée fin 2019 avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de nous assister dans la recherche d'un architecte pour la maîtrise d'œuvre.

A partir d'une liste d'architectes, il est demandé au conseil d'en choisir 4 afin de procéder aux consultations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident de retenir les architectes suivants et autorisent Madame le Maire à lancer une consultation :

- MAHARAUX Jean-Jacques – Villaines La Juhel
- SOURTY Pierre – Mayenne
- ARCHILIGNE – CHANGE
- CHEREAU Jean-Louis – Laval

Il est précisé qu'il sera indiqué dans le cahier des charges de privilégier les artisans locaux.

M. Julien LECOMTE rappelle également qu'il faut penser à trouver des terrains à viabiliser afin de maintenir une offre sur la commune, voir de rénover des habitations dans le bourg pour du locatif.

Délibération n°2020-43

14° - Vente de terrains – Lotissement de Bellevue

Une personne est susceptible d'acquérir le lot n°2 lotissement de Bellevue, d'une surface de 792 m², au prix de 1 € le m² HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette vente et à percevoir les sommes dues.

Délibération n°2020-44

15° - Travaux de remise aux normes électriques à l'épicerie

Présentation des devis reçus

M. POTTIER a été retenu pour l'épicerie pour un montant total de 2770.68 € TTC et devrait rapidement effectuer les travaux.

16° - Projet de garderie périscolaire le mercredi

Une enquête a été faite auprès des parents de l'école, ainsi qu'une estimation du coût pour la commune au niveau personnel.

Dans un premier temps, après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le projet de mise en place d'une garderie périscolaire le mercredi.

Après avoir étudié les différents documents présentés et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer les horaires d'ouverture à 7h30/19h si toutes les conditions nécessaires sont remplies et le tarif à la journée à 7 € et 3.50 € la demi-journée. La date d'ouverture pourrait éventuellement être fixée au 04 novembre 2020 (sous réserve des formalités administratives)

Un projet de règlement va être transmis prochainement aux conseillers pour étude et sera revu lors de la prochaine réunion de conseil.

Les membres du conseil municipal autorisent également à l'unanimité Madame le Maire à procéder au recrutement nécessaire de personnel et à signer les contrats ou avenant de contrat s'y rapportant.

Délibération n°2020-45

17° - Information décisions du Maire

- Décision n°1 : Reversement de caution à Mme PICHEREAU suite à son départ du logement 11 bis rue du Lavoir. Montant = 220 €
- Décision n°2 : Location du logement 11 bis rue du Lavoir à M. RIEUL Maxime pour 200 €
- Décision n°3 : Contrat de travail Mme COQUEMONT Mireille
- Information achats divers :
 - Deux disques durs externes ont été achetés afin de sauvegarder les documents présents sur le PC pour un coût de 180.95 € TTC auprès de M. SALLARD
 - Des stores pour la garderie ont été achetés chez l'entreprise BRUNEAU pour un coût de 582.90 € TTC
 - Une vitrine d'affichage a été commandée chez la société Comat et Valco pour un montant de 748.80 € TTC.
 - Une signalétique indiquant le bureau de poste va prochainement être mise en place

18 – Délégation du Maire pour le droit de préemption urbain.

Lorsqu'une vente a lieu sur la commune en centre bourg, le Maire peut préempter sur la vente si le bien intéresse le conseil municipal ou dans le cas contraire renoncer à exercer ce droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal, donnent délégation à Madame le Maire pour exercer ou non ce droit de préemption.

Délibération n°2020-46 Délibération n°2020-46

19° - Questions diverses

- Date des prochaines réunions :
 - en octobre = jeudi 08 octobre – 20h
 - en novembre = semaine 48

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55